



«Placés. Internés. Oubliés?»: l'expo à voir, à chaudes larmes

Erwan Le Bec

L'exposition itinérante consacrée aux enfants placés – jusque dans les années 80, en Suisse – était très attendue à Lausanne.

«Je plaisais aux garçons voilà tout, ce qui déplaisait à ma famille, qui avait peur pour son avenir en Suisse. Je me suis retrouvée enceinte, à deux heures d'accoucher dans une cellule.» La Zurichoise Ursula Biondi avait 17 ans, en 1966, quand elle a fait l'objet d'une «mesure éducative». À ses côtés, le témoignage d'Alain Meylan, qui, lui, ne savait plus choisir entre son «père qui m'a cassé la mâchoire» ou «l'injustice» des orphelinats.

Ils sont «des centaines de milliers» à avoir fait l'objet d'internements administratifs, ces mesures coercitives qui se sont étalées jusqu'en 1981 avec leur lot de déchirements, mais aussi de mauvais traitements et de maltraitements. Des crimes. Un des chapitres les plus sombres de notre histoire.

On se souvient des excuses présentées par Simonetta Sommaruga au nom de la Confédération en 2013, à la suite d'un colossal travail de recherche scientifique – comparable au rapport Bergier. Le lancement, dans la foulée, d'un travail de mémoire piloté par l'Office fédéral de la justice avait moins marqué.

L'humain derrière les internements administratifs

L'exposition itinérante «Placés. Internés. Oubliés?» est une clé du projet national. Elle a ouvert le 30 octobre au Musée historique de Lausanne, jusqu'à mars 2026. Ensuite à Lucerne, Schaffhouse, Bellinzzone et Berne. Il faudra sinon se rattraper avec

le volet numérique du dispositif mémoriel, sur le matériel destiné aux écoles, ou aux autres projets, à venir jusqu'en 2028.

Faut-il aller la voir, cette exposition nationale? Disons qu'elle fait partie de celles, rares, qui font couler des larmes.

Le visiteur se voit plongé dans une scénographie évoquant une salle d'archives, avec un terrible mur de tiroirs, tous estampillés d'une sentence morale: alcoolique, fainéant... une sélection de dossiers permettant de rentrer dans des témoignages, tous aussi saisissants. Au regard des parois, exposant les codes, pratiques et autorités sociales, chaque «cas individuel» prend son sens.

Conformer à une image de la Suisse

«Il était important de mettre en évidence que les pratiques de placement et d'internements ont été légitimées par des motifs différents des années 30 aux années 70: au nom de la lutte contre l'alcoolisme par exemple, mais aussi contre la pauvreté ou pour la défense de l'ordre public et des rôles traditionnellement masculins ou féminins», note Lorraine Odier, chercheuse en sciences sociales, associée au volet vaudois de l'exposition.

À la suite des travaux d'experts mettant en avant le rôle des adultes et des institutions, montrant l'absence de contrôles, l'exposition revient sur l'humain. Montrer la variété des motifs pour lesquels des enfants ont été

arrachés à leurs familles, pour lesquelles des femmes ont été stérilisées ou des Yéniches suisses arrachés aux leurs, ce dernier cas étant qualifié depuis de «crime contre l'humanité».

On découvre la société suisse d'après-guerre, le conformisme et ses effets. Aussi, dans une exposition-synthèse, quelques pistes d'explications: les voix discordantes et la volonté de bien faire, des mauvais traitements qui étaient déjà dénoncés. Passé la première salle, le dispositif plus léger aborde le rôle de la presse dans la mise en évidence d'un scandale national, dont les échos parlementaires ont été sans effets encore dans les années 90 à 2000. L'exposition convainc moins sur d'autres aspects. Notamment dans l'exploration des institutions qui ont opéré les placements. Une carte en révèle l'ampleur, mais pourquoi et combien ont été concernées par ces mauvais traitements? À l'image de celle de Marini, Broye fribourgeoise, dont la mise en lumière revient à l'Évêché. Et sur quelle durée? La date de 1981 marque bien l'abrogation des placements sans décision judiciaire, mais pas forcément la fin des questionnements, note encore la chercheuse.

Les derniers témoignages de victimes, clôturant l'exposition, évoquent non seulement la valeur des 25'000 francs d'indemnités versés par la Confédération, mais questionnent la possibilité de réparer des vies cassées.